

LE CONCOURS « Grattez et gagnez » RÈGLEMENT DU CONCOURS (le « règlement »)

Le concours « **Grattez et gagnez** » (le « **concours** ») est organisé par Pitou Minou & Compagnons/Global® (le « **commanditaire du concours** »). Le concours commence le jeudi 16 novembre 2023 à minuit (HNE) ou à l'heure d'ouverture des magasins, selon l'heure la plus tardive (la « **date de début concours** ») et se termine le dimanche 26 novembre 2023 à 23 h 59 (HNE) ou à l'heure de fermeture des magasins, selon l'heure la moins tardive (la « **date de fin du concours** »).

1. ADMISSIBILITÉ

Le concours s'adresse à tous les résidents du Québec qui ont atteint l'âge de la majorité à la date de début du concours, sauf aux employés, agents, mandataires et représentants du commanditaire du concours, à ses filiales, sociétés affiliées, agences de publicité ou promotionnelles, fournisseurs de matériel, de prix et de services liés au présent concours, et à toute autre partie intéressée directement liée à la tenue du présent concours, ainsi qu'aux membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants et conjoint légal ou de fait) et à toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés. Les participants pourraient être appelés à fournir une preuve de résidence avant d'être déclarés gagnants.

2. COMMENT JOUER

- i. **POUR JOUER** : À compter du jeudi 16 novembre 2023 à minuit (HNE) ou à l'heure d'ouverture des magasins, selon l'heure la plus tardive, les clients de tout magasin Pitou Minou & Compagnons/Global® au Québec recevront une carte à gratter dans le cadre du concours pour tout achat, jusqu'à épuisement des stocks.

Chaque carte à gratter contient une section à gratter (portion « Grattez ») laquelle, une fois découverte, révèle un prix et un message décrivant le prix à gagner. Pour réclamer votre prix, veuillez consulter les instructions ci-dessous; toutefois, pour y être admissible, les réclamations de prix doivent être effectuées au plus tard le 5 janvier 2024 à 23 h (HNE).

- ii. **AUCUNE OBLIGATION D'ACHAT POUR JOUER** : Pour obtenir une carte à gratter GRATUITE ou une copie du règlement officiel, veuillez faire parvenir une demande de carte à gratter GRATUITE par écrit à l'adresse: Pitou Minou & Compagnons/Global®, ATT : National Marketing Manager, 2-294 Walker Drive, Brampton (ON) L6T 4Z2

Toutes les demandes de carte à gratter GRATUITE doivent être acheminées au plus tard le 26 novembre 2023 à 23 h 59 (HNE), le cachet de la poste faisant foi, et reçues au plus tard le 8 décembre 2023 à 23 h 59 (HNE). Limite d'une demande de carte à gratter GRATUITE par enveloppe suffisamment affranchie, jusqu'à épuisement des stocks.

Aucune reproduction mécanique de cette demande ne sera acceptée. Toutes les demandes de carte à gratter GRATUITE doivent être accompagnées d'une enveloppe adressée suffisamment affranchie.

3. **CARTES À GRATTER**

Au total, environ 29,000 cartes à gratter ont été imprimées. Les cartes à gratter pourront être distribuées jusqu'au 26 novembre 2023 à 23 h 59 (HNE) ou à l'heure de fermeture du magasin, selon l'heure la plus tardive ou jusqu'à épuisement des stocks, selon la première éventualité.

4. **PRIX À GAGNER AU QUEBEC**

- i. Les prix suivants seront à gagner au début du concours partout au Québec par voie de cartes à gratter (chacun étant un « prix ») :
 - i. Un (1) prix de cinq mille dollars canadiens (5 000 \$ CAN)
 - ii. Un (1) prix de 1 000 milles AIR MILES® en prime
 - iii. Un (1) prix de mille dollars canadiens (1 000 \$ CAN)
 - iv. Deux (2) prix d'un an de nourriture gratuite pour animaux de compagnie. La valeur au détail approximative des aliments pour animaux de compagnie pour une année est estimée à un millier de dollars canadiens (1 000 \$ CAN) et sera émise sous la forme de cartes-cadeau Pitou Minou & Compagnons / Global® valide pour une utilisation dans n'importe quel emplacement Pitou Minou & Compagnons / Global® au Québec.
 - v. Quinze (15) prix de cartes-cadeau de cent dollars canadiens (100 \$ CAN) Pitou Minou & Compagnons/Global®. Valide pour une utilisation dans n'importe quel emplacement Pitou Minou & Compagnons/Global® au Québec.
 - vi. Vingt (20) prix de 100 milles AIR MILES® en prime
 - vii. Quarante (40) prix de 50 milles AIR MILES® en prime
 - viii. Vingt-cinq (25) prix d'une laisse ou d'un collier RC PETS GRATUIT (à l'exclusion des harnais). Il s'agit d'un prix «instantané» échangeable au moment de gratter la carte.
 - ix. Cinq cents (500) prix d'une gâterie gratuite Fromm Crunchy O's 6oz pour chien OU fromm Purrsnackity 3oz pour chat. Il s'agit d'un prix «instantané» échangeable au moment de gratter la carte.
 - x. Deux mille (2 000) prix d'une gâterie de foie gratuite nature's Harvest 60g (gaufrettes, cube ou mini cube). Il s'agit d'un prix «instantané» échangeable au moment de gratter la carte.
 - xi. Cinq cents (500) prix de deux (2) conserves de nourriture humide Fromm GRATUITES (chien ou chat, format et formule au choix du gagnant). Il s'agit d'un prix «instantané» échangeable au moment de gratter la carte.
 - xii. Treize mille deux cents (13 200) prix de quinze pour cent (15%) de rabais sur un jouet pour chat ou chien au choix du gagnant.

S'applique aux jouets à prix régulier. Il s'agit d'un prix «instantané» échangeable au moment de gratter la carte.

5. **CHANCES DE GAGNER**

En règle générale, les chances approximatives de gagner au Quebec sont comme suit :

- i. Cinq milles dollars canadiens (5 000 \$ CAN): 1 sur 29 000
- ii. 1 000 milles AIR MILES® en prime: 1 sur 29 000
- iii. Mille dollars canadiens (1 000 \$ CAN): 1 sur 29 000
- iv. 1 an de nourriture gratuite pour animaux de compagnie: 1 sur 14 500
- v. Cartes-cadeau de cent dollars canadiens (100 \$ CAN) Pitou Minou & Compagnons/Global®: 1 sur 1 933
- vi. 100 milles AIR MILES® en prime: 1 sur 1 450
- vii. 50 milles AIR MILES® en prime: 1 sur 725
- viii. Laisse ou collier RC PETS GRATUIT (à l'exclusion des harnais): 1 sur 1 160
- ix. Gâteries fromm gratuite, Crunchy O's 6oz pour chien OU Purrsnackity 3oz pour chat: 1 sur 58
- x. Gâtérie de foie Nature's Harvest 60g gratuite (Wafers, Cube, ou Mini Cube): 1 sur 14.5
- xi. Deux (2) conserves fromm de nourriture humide GRATUITES (chien ou chat, tous formats et formules): 1 sur 58
- xii. Quinze pour cent (15%) de rabais sur un jouet pour chat ou chien au choix du gagnant : 1 sur 2.2
- xiii. Quinze pour cent (15%) de rabais sur une gâtérie pour chat ou chien au choix du gagnant : 1 sur 2,3

6. **GÉNÉRALITÉS**

- i. Le concours débute le 16 novembre 2023 à minuit HNE ou à l'heure d'ouverture du magasin, selon l'heure la plus tardive, et les cartes à gratter seront disponibles dans tous les magasins Pitou Minou & Compagnons/Global® au Quebec jusqu'au 26 novembre 2023 à 23 h 59 HNE ou à l'heure de fermeture du magasin, selon l'heure la moins tardive, ou jusqu'à épuisement des stocks, selon la première éventualité. Pour être admissibles, les PRIX INSTANTANÉS décrits ci-dessus doivent être échangés en magasin avant le 10 décembre 2023 à 23 h 59 HNE. Pour être admissibles, les autres prix doivent être réclamés au siège social de Pitou Minou & Compagnons/Global® à Brampton (Ontario) avant le 31 janvier 2023 à 23 h HNE.
- ii. Toutes les cartes à gratter « gagnantes » pour cinq milles dollars canadiens (5 000 \$ CAN), 1 an de nourriture gratuite pour animaux de compagnie,

Mille dollars canadiens (1 000 \$ CAN), 1 000 milles AIR MILES® en prime, Carte-cadeau de cent dollars canadiens (100 \$ CAN) Pitou Minou & Compagnons / Global®, 100 milles AIR MILES® en prime ou 50 milles AIR MILES® en prime ont été inspectés individuellement, produits, et confirmés comme complètement lisible. La responsabilité pour les cartes à gratter irrégulières, illisibles ou vierges est limitée au remplacement par une autre carte à gratter, jusqu'à épuisement des stocks. Si, en raison d'une erreur de production, d'impression ou de tout autre type d'erreur, il y a plus de réclamations que de prix pour n'importe quel niveau, le commanditaire du concours se réserve le droit d'attribuer tous les prix restants pour ce niveau au moyen d'un tirage au sort de toutes les réclamations de prix admissibles pour ce niveau. Il est extrêmement rare de recevoir une carte à gratter irrégulière, illisible ou vierge, mais si cela devait se produire, cela ne pourrait être que pour un prix « INSTANTANÉ » produit en série (comme indiqué ci-dessus). Si cela se produit, retournez la carte à gratter irrégulière, illisible ou vierge au membre du personnel en magasin et il vous fournira une nouvelle carte à gratter, jusqu'à épuisement des stocks.

- iii. Les cartes à gratter provenant de sources non autorisées ou qui sont incomplètes, illisibles, endommagées, modifiées, reproduites, forgées, irrégulières ou frauduleuses d'une façon ou d'une autre seront automatiquement nulles. Aucune copie, reproduction ni copie en double d'une carte à gratter ne sera admissible dans le cadre du concours. Le commanditaire du concours n'assume aucune responsabilité pour toute carte à gratter perdue. Les cartes à gratter sont la propriété du commanditaire du concours, et ne peuvent être utilisées à des fins promotionnelles, commerciales ou autres sans l'autorisation du commanditaire du concours.
- iv. Toute personne qui réclame un prix doit résider au Québec. Pour pouvoir réclamer un prix, les gagnants potentiels doivent avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence ou si une personne qui n'a pas atteint l'âge de la majorité reçoit une carte à gratter « gagnante » admissible, elle sera autorisée à transférer ladite carte à gratter à un parent ou tuteur légal, lequel deviendra le participant admissible.
- v. Les employés, représentants ou mandataires de Pitou Minou & Compagnons/Global® (le « commanditaire du concours ») ou toute personne domiciliée avec un employé, représentant ou mandataire de Pitou Minou & Compagnons/Global®, des cabinets de consultation, des agences de publicité et promotionnelles du commanditaire du concours, des fournisseurs de cartes à gratter, des distributeurs et des entreprises de cartes à gratter ne sont pas admissibles à participer ni à gagner un prix dans le cadre du présent concours. Les employés, représentants ou mandataires de Pitou Minou & Compagnons/Global® tels que décrits au présent paragraphe se limitent aux employés, représentants ou mandataires qui fournissent des services de tout ordre que ce soit à Pitou

Minou & Compagnons/Global®. Le concours est nul et non avenue là où la loi l'interdit.

- vi. En participant au présent concours, chaque participant (et, si cette personne est mineure, son parent ou son tuteur légal) accepte d'être lié par le présent règlement officiel et par toutes les décisions du commanditaire du concours, lesquelles sont définitives. Sans restriction aucune, le commanditaire du concours se réserve le droit de poser une autre question d'habileté réglementaire s'il la juge appropriée pour remédier aux cas de discrimination ou d'incapacité.
- vii. Les prix doivent être acceptés par les personnes qui les réclament tels qu'ils sont décernés et ne sont pas monnayables. Les cartes à gratter gagnantes ne sont ni transférables ni échangeables contre de l'argent comptant, à moins de dispositions contraires aux présentes.
- viii. Chaque gagnant confirmé sera avisé et recevra son prix du commanditaire du concours. Toutes les réclamations de prix demeurent la propriété du commanditaire du concours et aucune communication ne sera effectuée avec tout autre participant que les gagnants potentiels confirmés. En participant au présent concours, les gagnants confirmés sont réputés avoir donné leur consentement à la divulgation de leurs renseignements personnels aux fournisseurs du prix aux seules fins de livraison des prix. En participant au concours, chaque participant consent à ce que le commanditaire du concours, ses mandataires et/ou ses représentants conservent, partagent et utilisent les renseignements personnels aux seules fins de l'administration du concours et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire du concours (disponible en version anglaise à l'adresse <https://pmcglobal.ca/en/policies/> ou française à l'adresse <https://pmcglobal.ca/politiques/>). La présente section ne vient en aucun cas limiter tout autre consentement qu'une personne pourrait accorder au commanditaire du concours ou à d'autres entités en lien avec la collecte, l'utilisation et/ou la divulgation de ses renseignements personnels.
- ix. En réclamant un prix, les personnes qui réclament leur prix consentent à l'utilisation de leur nom et/ou de leur photographie et de leur lieu de résidence, sans aucune autre forme de rémunération, dans toute publicité effectuée par le commanditaire du concours dans le futur, peu importe les médias utilisés, et ce partout au monde.
- x. Pour les résidents du Québec, tout litige relatif au déroulement ou à l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, qui rendra une décision. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie dans le seul but d'aider les parties à parvenir à un accord.

- xi. Le commanditaire du concours n'assume aucune responsabilité pour toute carte à gratter perdue, retardée, illisible, incomplète, endommagée ou mal adressée.
- xii. En acceptant un Prix, les gagnants dégagent le commanditaire du concours et ses filiales et sociétés affiliées de toute responsabilité, toute perte ou tout dommage subis attribuables à l'attribution, la réception, la possession et/ou l'utilisation ou le mésusage d'un prix.
- xiii. Le commanditaire du concours se réserve le droit d'interrompre, d'annuler ou de modifier le concours en tout temps, s'il est déterminé que, peu importe la raison, le concours ne peut être exécuté tel que prévu à l'origine ou que toute autre circonstance compromet l'équité ou l'intégrité du concours.
- xiv. En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise des modalités du règlement du concours et les déclarations et autres énoncés contenus dans tout matériel relatif au concours, y compris, mais sans s'y limiter, les formulaires de réclamation de prix, le matériel au point de vente et la publicité imprimée et en ligne, la version anglaise des modalités du présent règlement officiel prévaudront, régiront et auront préséance dans toute la mesure permise par la loi. Sans limiter la généralité de ce qui précède, dans l'éventualité où le commanditaire du concours a connaissance d'une telle incohérence ou divergence, il publiera un avis rectificatif sur son site Web sous la rubrique « News » à l'adresse www.globalpetfoods.com.

7. POUR RÉCLAMER UN PRIX INSTANTANÉ

- i. Si le demandeur est admissible à gagner un prix « GAGNEZ INSTANTANÉMENT », tel que décrit précédemment, ce prix peut être réclamé au moment de gratter la carte à gratter sur la même transaction jusqu'au 26 novembre 2023, ou jusqu'au 10 décembre 2023, sur une transaction distincte.

8. POUR RÉCLAMER UN PRIX NON INSTANTANÉ

- i. Si la personne est admissible à gagner un prix NON INSTANTANÉ, tel qu'il est indiqué précédemment, elle doit suivre les étapes suivantes pour réclamer son prix :
 - i. CONSERVER la carte à gratter gagnante.
 - ii. Envoyer un courriel à l'adresse contest@globalpetfoods.ca indiquant le code unique qui figure dans la section à gratter de la carte gagnante et le type de prix auquel la personne est admissible.

- iii. Le commanditaire du concours lui retournera un formulaire de réclamation de prix qui devra être dûment rempli pour réclamer le prix. Le formulaire de réclamation du prix comprendra une question d'habileté mathématique à laquelle la personne devra répondre correctement pour pouvoir obtenir son prix.

REMARQUE : la personne doit envoyer un courriel au commanditaire du concours à l'adresse contest@globalpetfoods.ca au plus tard à 23 h HNE le 5 janvier 2024 pour être admissible. Toutes les réclamations de prix reçues après 23 h HNE le 5 janvier 2024 seront réputées nulles et non avenues.

- iv. La personne devra ensuite envoyer par la poste le formulaire dûment rempli et la carte à gratter gagnante au siège social de Pitou Minou & Compagnons/Global® à Brampton (ON) pour vérification à l'adresse suivante :

ATT : National Marketing Manager
Pitou Minou & Compagnons/Global®
294 Walker Drive, Unit 2
Brampton (ON)
L6T 4Z2

- v. Une fois que le commanditaire du concours aura reçu le formulaire et que tous les renseignements ainsi que la carte à gratter gagnante auront été vérifiés, le commanditaire du concours verra à coordonner l'attribution du prix.